



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2003/G/24
10 janvier 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES
ARABES OCCUPÉS, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 23 décembre 2002, adressée au Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Les autorités d'occupation israéliennes continuent de se livrer jour après jour à des agressions, des attaques, des humiliations, des crimes de guerre, des actes de terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme à l'encontre du peuple palestinien. Elles recourent de plus en plus souvent à une force excessive et aveugle, causant quotidiennement davantage de décès, de blessures et d'humiliations, qui frappent des dizaines de familles. Chaque jour qui passe, des dizaines de familles palestiniennes pleurent la perte d'un être cher tombé sous les balles israéliennes juste parce qu'il se trouvait à l'intérieur de sa maison lorsque les forces israéliennes ont commencé à bombarder sans raison des foyers pacifiques ou juste parce qu'il était sorti pour aller au travail ou à l'école ou pour acheter des moyens de subsistance essentiels pour ses enfants. Nul n'est épargné par les tirs israéliens, ni les personnes âgées, ni les femmes, ni les enfants, ni même les nouveau-nés.

Le matin du dimanche 22 décembre, Muhsen Fouad Jabber de Khan Younis a été abattu par les forces d'occupation israéliennes près de la colonie israélienne illégale de «Morag», à l'est de Rafah.

Le samedi 21 décembre, les forces d'occupation israéliennes ont ouvert le feu sur des citoyens palestiniens dans le sud de la bande de Gaza et ont tué Hanin Abu Sitta, une fillette de 12 ans qui rentrait chez elle après l'école alors qu'elle se trouvait sur une route près d'une colonie juive illégale située dans la ville de Rafah dans le sud de la bande de Gaza. Hanin a reçu

une balle dans le dos alors qu'elle rentrait de l'école à pied et est décédée à l'hôpital de Rafah alors qu'elle subissait une intervention chirurgicale.

Le vendredi 20 décembre, une femme de 42 ans, Sadikah Abu Sahloul, est décédée des graves blessures par balle que lui avaient infligées cinq mois auparavant les forces d'occupation israéliennes lorsqu'elles avaient envahi le sud de la bande de Gaza.

Le même jour, un Palestinien de 25 ans, Majdi Mousa, est tombé sous les balles israéliennes lorsque les forces d'occupation israéliennes équipées de chars et de véhicules blindés ont envahi la ville de Deir al-Ballah et ont ouvert le feu sur les habitants et sur leurs biens.

Le jeudi 19 décembre, une fillette de 11 ans, Nada Madi, a été assassinée dans la bande de Gaza lorsque les troupes d'occupation israéliennes ont tiré à l'aveuglette sur les habitations de civils palestiniens dans la ville de Rafah dans le sud de la bande de Gaza. Nada a été touchée à la poitrine par des tirs d'armes automatiques alors qu'elle se trouvait dans sa maison à Rafah près de la frontière avec l'Égypte contrôlée par Israël.

Dans l'après-midi du jeudi 19 décembre, un Palestinien de 23 ans originaire de Djénine, Abdelsallah Robaiaa, a été tué par un véhicule blindé israélien qui a délibérément écrasé la voiture qu'il conduisait et où se trouvait également son cousin.

Le mercredi 18 décembre, un enfant palestinien de 15 ans, Alla' Al-Sdodi, a été tué et trois civils ont été blessés lorsque les forces d'occupation israéliennes ont envahi la ville de Rafah située dans le sud de la bande de Gaza. Il est mort sur le coup après avoir reçu plusieurs balles dans l'estomac lorsque les chars israéliens ont ouvert le feu sur des maisons palestiniennes dans le quartier al-Barazil à Rafah.

Le mardi 17 décembre, un jeune homme de 16 ans, Jawad Zaidan, a été tué lorsqu'un char israélien a tiré sans raison sur plusieurs maisons palestiniennes. Trois autres civils ont également été blessés lors de cet incident.

Le mardi 17 décembre, un jeune homme de 22 ans souffrant de troubles mentaux, Eid Abu Hlal, a été abattu par les troupes d'occupation israéliennes. Il a été touché par 10 balles, notamment au cou, alors qu'il marchait près de la porte Saladin à Rafah, à proximité de la frontière avec l'Égypte contrôlée par Israël.

Le lundi 16 décembre, les troupes d'occupation israéliennes ont tué deux citoyens palestiniens dans le nord de la bande de Gaza et un autre dans le sud de la bande de Gaza: Hassan Shalukah, 22 ans, a été abattu près de la colonie israélienne illégale de «Neve Dekalim» tandis qu'Adel Shabaat et Mohammed Odwan, tous deux âgés d'une vingtaine d'années, ont été tués près de la ville de Beit Hanoun.

Pendant ce temps, en violation flagrante d'une part des dispositions de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en particulier son article 53, et d'autre part de l'article 54 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève aux termes duquel il est interdit d'attaquer et de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile, quel

que soit le motif dont on s'inspire, que ce soit pour affamer les personnes civiles, provoquer leur déplacement ou pour toute autre raison, Israël, la puissance occupante, a demandé qu'il y ait «continuité territoriale» entre Kiryat Arba, une colonie illégale surplombant Hébron et des colonies israéliennes dispersées au cœur de la vieille ville d'Hébron, afin de réduire au minimum le nombre de Palestiniens vivant parmi des colons juifs et occuper de nouvelles parcelles de terres.

Les colonies illégales situées au cœur d'Hébron mettent en lumière les effets dévastateurs de l'occupation militaire israélienne et de la colonisation qui l'accompagne. Actuellement, environ 400 colons juifs israéliens et 2 000 soldats israéliens, harcèlent 130 000 Palestiniens. Dernière manifestation de sa politique actuelle de colonisation, Israël a annoncé qu'il démolirait 22 maisons palestiniennes supplémentaires et exproprierait 61 parcelles de terrain afin d'établir un corridor (1,7 kilomètre de long, 6 à 12 mètres de large et un mur de 2 mètres de haut) entre la colonie illégale de Kiryat Arba et les colonies illégales situées au cœur de la vieille ville d'Hébron. Ce corridor, qui ne sera accessible qu'aux Israéliens et qui sera interdit à la population palestinienne autochtone, fera 110 sans-abri de plus parmi les Palestiniens et entraînera la destruction de 20 maisons historiques supplémentaires.

En outre, les forces d'occupation israéliennes détruisent des maisons qui sont des biens «indispensables à la survie de la population civile», non seulement dépossèdent les Palestiniens de leurs biens mais les forcent à quitter le territoire palestinien occupé, leur infligent des punitions collectives pour des infractions qu'ils n'ont pas commises personnellement, pillent leurs biens, exercent des représailles contre des personnes protégées et leurs biens, utilisent des véhicules blindés pour lancer des incursions dans les villes, villages et camps palestiniens, divisent les territoires palestiniens en zones hermétiquement séparées les unes des autres, empêchant ainsi les véhicules et les civils palestiniens d'utiliser les routes, des milliers de personnes se trouvant ainsi dans l'impossibilité de se rendre sur leur lieu de travail, à l'école voire même dans leur maison, prennent d'assaut des dizaines de maisons et obligent les habitants à rester debout dans le froid et sous la pluie pendant des heures, donnent l'assaut à des hôpitaux et en évacuent toutes les personnes, y compris les patients, donnent l'assaut à des lieux sacrés tels que l'Église de la nativité, attaquent les journalistes palestiniens, arrachent les arbres fruitiers, détruisent les réseaux d'adduction d'eau et d'électricité, enlèvent et emprisonnent des dizaines de Palestiniens, imposent de sévères restrictions à la circulation des personnes et des biens, imposent des couvre-feux 24 heures sur 24 à des villes et des camps de réfugiés, ce qui a des conséquences très graves pour la population palestinienne dans tous les domaines, détruisent les infrastructures palestiniennes, et plongent l'ensemble du peuple palestinien dans une grave crise humanitaire qui dure depuis des mois. Telle est la politique que mène Israël jour après jour.

Compte tenu de la guerre barbare et de la tragédie dont est victime l'ensemble du peuple palestinien du fait des autorités, des forces et des troupes d'occupation israéliennes, nous vous prions une nouvelle fois d'intervenir auprès du Gouvernement israélien et de l'inviter instamment à faire cesser toutes les graves violations des droits de l'homme, du droit international et du droit international humanitaire ainsi que toutes les atrocités et tous les crimes odieux perpétrés à l'encontre du peuple palestinien.

Nous vous prions en outre de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour établir une force de protection internationale et une présence en Palestine afin de constater les agressions, massacres et crimes commis quotidiennement par les forces israéliennes et défendre les personnes protégées jusqu'à ce qu'Israël ait retiré ses forces de tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres de la Commission des droits de l'homme comme document officiel de la cinquante-neuvième session de la Commission, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur
Observateur permanent
(*Signé*) Nabil **RAMLAWI**
